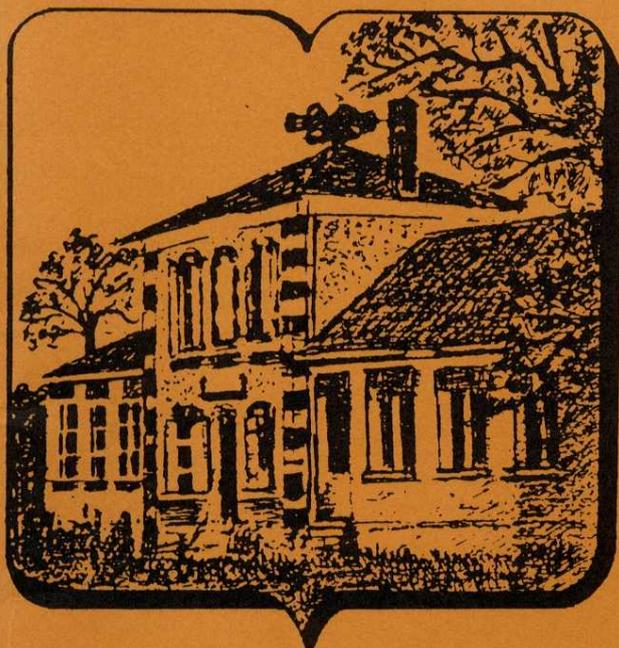


SAINT GERMAIN DE LA GRANGE



MAIRIE

SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

Tél: 489.01.38

BULLETIN MUNICIPAL

MARS 1984

SOMMAIRE

| | |
|--|---------|
| BUDGET PRIMITIF 84 | Page 1 |
| C.R. CONSEIL MUNICIPAL DU 23.03.84 | Page 4 |
| CAISSE DES ECOLES | Page 6 |
| ANIMATION MUNICIPALE | Page 7 |
| INFORMATIONS SOCIALES-ADMINISTRATIVES .. | Page 8 |
| INFORMATIONS PRATIQUES | Page 11 |
| INFORMATIONS TRAVAUX | Page 13 |
| BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE | Page 14 |
| CLUB SPORTIF | Page 15 |
| PETITES ANNONCES | Page 17 |
| CENTRE DE LOISIRS | Page 19 |

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Mardi et Jeudi de 16h.30 à 19 h.

Samedi de 9h.30 à 12 h.

Ouverture de la Mairie : Lundi Mardi Jeudi Vendredi 8h. à 12h. 14h. à 18h.
Mercredi 14h. à 18h. Samedi 9h. à 12h.

BUDGET PRIMITIF 1984

Grâce à une politique de gestion rigoureuse, à la conclusion du contrat régional, à la confirmation de l'obtention des subventions au taux de 50 % demandées en 1983, le Conseil Municipal donne aujourd'hui la priorité aux investissements (50 % des recettes de fonctionnement) pour un montant de 925 000 Francs (hors remboursement des emprunts).

Cet effort d'investissement se situe dans le cadre d'une modération contrôlée des impôts locaux. En effet, le Conseil maintient les taux antérieurs (1982) soit :

- taxe d'habitation..... : 5,44 %
- taxe foncière bâti..... : 11,83 %
- taxe professionnelle..... : 14,34 %
- taxe foncière non bâti... : 38,11 %

Par contre, le Gouvernement a décidé d'une majoration forfaitaire des valeurs locatives foncières utilisées pour l'assiette des impôts directs locaux (Loi 83 607 du 8.7.83) comme suit :

- propriétés bâties, taxe d'habitation,
taxe professionnelle : + 12 %
- propriétés non bâties : + 8 %

ce qui, compte tenu de la hausse du coût de la vie de 9,4 % en 1983, correspond à une augmentation réelle de l'impôt de 2,6 %.

Pour mémoire, en 1983 l'Etat avait majoré les valeurs locatives de 13 %.

Cette augmentation "gouvernementale" n'est qu'un transfert déguisé des charges de l'Etat sur les communes dans le cadre de la décentralisation. En effet, par ce moyen, l'Etat modère artificiellement les charges nationales tout en augmentant la fiscalité locale.

Les principales caractéristiques du Budget Primitif 84 présenté en équilibre, adopté et voté par le Conseil en séance du 23 Mars 1984 sont :

- Dépenses de fonctionnement : 1 891 083 F - hors prélèvement
Soit une augmentation de 5 % par rapport à 1983.
- Recettes de fonctionnement : 2 247 012 F
Soit une augmentation de 9,3 % par rapport à 1983.

- Prélèvement sur les recettes de fonctionnement pour l'investissement : 355 829 Francs
- Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de : 2 247 012 Francs
- Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent pour un montant de : 1 026 037 F, incluant une somme de 100 924 F représentant le remboursement en capital de la dette communale.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| INTITULES | N° PROG. | DEFICIT CLOTURE | SUBVEN. | EMPRUNT (SUBV.AN) | TOTAL TTC |
|---------------------------|-----------|-----------------|-------------------|-------------------|-----------|
| Acqui. Terrain | 210-84-01 | 54 747 | | | 54 747 |
| Acqui. Mat. Out. Mob. | 214-84-01 | 30 000 | | | 30 000 |
| Bibliothèque | 214-84-02 | 14 000 | | | 14 000 |
| Equip. Ter. Evolution | 214-84-03 | 15 000 | | | 15 000 |
| Equip. Espace Vert | 214-84-04 | 5 000 | | | 5 000 |
| Equip. Club Sportif | 214-84-05 | 5 000 | | | 5 000 |
| Travaux de Batiments | 232-84-01 | 0 | 53 000 | | 53 000 |
| Contrat Régional | 233-84-01 | 128 500 | 202 500 45 200 | 157 500 | 533 700 |
| Assainissement P.C. | 233-84-02 | 89 180 | 65 000 | | 154 180 |
| Sécurité Piétons | 233-84-03 | 34 986 | 25 500 | | 60 486 |
| (1) Subventions affectées | | 376 413 | 391 200 | | 925 113 |
| (2) Dette en capital | | (1) | 98 200 | (2) | 100 924 |
| | | | 293 000 | | 1 026 037 |

Le calendrier des travaux, suivant le tableau ci-dessus, sera communiqué prochainement après réception des divers appels d'offres et consultations de la commission d'Urbanisme.

Le budget primitif sera complété en octobre 1984 par un budget complémentaire (supplémentaire) permettant le réajustement des recettes et dépenses ainsi que la prise en compte des résultats du compte administratif 1983 qui seront examinés au cours de l'Eté.



COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 1984

FAISANT SUITE AU DÉBAT DU BUDGET PRIMITIF.

- 3°) Délibération désignant la DDE en tant que Service Instructeur pour tout acte et document relatifs à l'occupation des sols.
- 4°) Délibération attribuant une indemnité pour travaux insalubres à un employé.
- 5°) Délibération pour la prise en compte de dépense d'éclairage de la Rue des DENTELLIÈRES.
- 6°) Délibération approuvant le rattachement de la commune de GOUPILLIÈRES à l'arrondissement de MANTES-LA-JOLIE.
- 7°) Délibération approuvant le retrait de la commune du Syndicat Intercommunal du Lycée d'Enseignement Professionnel de PLAISIR.
- 8°) Délibération portant modification des statuts du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères.
- 9°) Délibération accordant le bénéfice d'heures supplémentaires à la secrétaire de Mairie.
- 10°) Délibération permettant l'embauche temporaire d'un agent de bureau remplaçant la titulaire malade depuis le 20 Février.
- 11°) 2 Délibérations confirmant les secours du B.A.S.
- 12°) 3 Délibérations concernant les tarifs des différentes animations et du Bois de chauffage à vendre.

QUESTIONS DIVERSES

- Information concernant l'enquête publique du P.O.S., publiée par ailleurs.
- Information sur la demande des autorités selon laquelle toutes les communes doivent rechercher des terrains pour accueillir les "gens du voyage" : appellation officielle des caravaniers, gens du cirque, nomades et autres Sans Domicile Fixe. Pour mémoire, appréciation très réservée de l'ensemble des communes de l'arrondissement de RAMBOUILLET
- Information du Maire concernant le reversement d'une part de ses indemnités au personnel communal sous forme de prime de Noël, ainsi qu'au financement de certaines actions de formation de conseillers municipaux.
- Information concernant les dégradations publiées par ailleurs.



COMMISSIONS

| COMMISSIONS | VICE-PRESIDENT | CONSEILLERS MUNICIPAUX ELUS |
|---------------------------------------|----------------|---|
| FINANCES | J.P. MILLET | M. BESEME - P. BOUCHEIX |
| IMPOTS | J.P. MILLET | P. BOUCHEIX - M. BESEME M. FROGET - L. CHANCIBOT |
| URBANISME | J.P. NAVEAU | J. SAINT-YVES - J.P. MILLET Ch. LANDEC - M. BESEME |
| ENVIRONNEMENT ET QUALITE DE LA VIE | J.P. NAVEAU | R. BOURGUIGNON J. SAINT-YVES |
| SCOLAIRE | L. CHANCIBOT | R. BOURGUIGNON J.P. NAVEAU |
| CAISSE DES ECOLES | L. CHANCIBOT | R. BOURGUIGNON M. FROGET |
| LOISIRS CULTURE ET SPORTS | M. FROGET | P. BOUCHEIX - J.P. NAVEAU L. CHANCIBOT |
| ANIMATION SOCIALE | M. FROGET | L. CHANCIBOT - Ch. LANDEC |
| ADOLESCENTS | M. BESEME | J. SAINT-YVES - P. BOUCHEIX |
| ELECTORALE | J.P. MILLET | Ch. LANDEC - Ch. GOILLOT R. BOURGUIGNON |
| INFORMATION | M. FROGET | P. BOUCHEIX - Ch. GOILLOT |

SYNDICATS

| SYNDICATS | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|--|-----------------------------|------------------------------|
| S.I.V.O.M. (Syndicat à vocation multiple) | J. REAU L. CHANCIBOT | J. SAINT-YVES J.P. NAVEAU |
| S.I.R.E.R. (Syndicat Intercommunal de ramassage des Elèves de Rambouillet) | L. CHANCIBOT J. REAU | R. BOURGUIGNON M. FROGET |
| S.I.D.O.M. (Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères) | P. BOUCHEIX M. BESEME | J.P. NAVEAU J. SAINT-YVES |
| S.I.R.E.M. (Syndicat Intercommunal du Réseau d'Electricité de Montfort) | J. REAU J.P. NAVEAU | M. BESEME Ch. LANDEC |
| SYNDICAT DU GAZ | J. REAU M. BESEME | J.P. NAVEAU Ch. LANDEC |
| SYNDICAT DES EAUX | J.P. MILLET P. BOUCHEIX | |
| SYNDICAT DE LA MAULDRE SUPERIEURE | J. SAINT-YVES Ch. LANDEC | J.P. NAVEAU M. FROGET |
| S.I.P.C.L. (Syndicat Interdépartemental pour le Personnel des Collecti. Locales) | J. REAU J.P. MILLET | M. FROGET P. BOUCHEIX |

CAISSE DES ECOLES

Notre soirée LOTO a réuni une centaine de personnes.

Beaucoup de tension dans la salle au cours des 8 tours de cartes, de nombreux lots furent gagnés.

L'ambiance atteint son maximum !

Au dernier tirage, beaucoup d'entre-nous attendaient 1 ou 2 numéros pour remporter le gros lot.

C'est Mademoiselle GADROY qui fut l'heureuse gagnante.

Nous tenons à remercier pour leur participation :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------|
| - Produit Régionaux Corse SPITERI | - St GERMAIN DE LA GRANGE |
| - Chauffage Plomberie HEROUET | St GERMAIN DE LA GRANGE |
| - Boucherie chevaline LAHER | St GERMAIN DE LA GRANGE |
| - Pépinière SYLVAL | St GERMAIN DE LA GRANGE |
| - Graineterie LA FOLIE | NEAUPHLE-LE-CHATEAU |
| - Coiffure BURG Valérie | NEAUPHLE-LE-CHATEAU |
| - Entreprise AUBIN | NEAUPHLE-LE-CHATEAU |
| - Alimentation RADAR | NEAUPHLE-LE-CHATEAU |
| - Teinturerie de la place du marché | NEAUPHLE-le-CHATEAU |

Ainsi que tous les particuliers ayant offert des lots.




" LE CELTIQUE "

BAR-TABAC-JEUX-LOTO



Tél. 489.02.33

4, Grande Rue

78640 Neauphle le Chateau

RC 309 393 . 825

Fermé le Mardi



ANIMATION SOCIALE

Le Mercredi 7 Mars, un goûter costumé réservé aux enfants de la "maternelle au C.M.2" a eu lieu, salle Jules Gohard.

- Combien de petites filles costumées en mariée, en fée, en gitane ?
- Combien de petits garçons habillés en Zoro, cow-boy, fakir ?

Après avoir dansé, chanté, remis des cadeaux aux enfants les mieux déguisés, selon le choix de leurs camarades, nous avons contenté les fringales de cette jeunesse en offrant : bonbons, gâteaux, jus d'orange.

Nous avons terminé cet après midi de bonne humeur sur le rythme de la danse des canards et sur le projet d'organiser d'autres après-midi de divertissement et notamment un pique-nique au mois de juin pour la plus grande joie des petits et des grands.

Madame FROGET remercie vivement Madame AYEL pour sa participation active.

Boulangerie Pâtisserie

SPECIALITES :

Pains Spéciaux

Gâteaux Glacés

**Michel
GUILBOT**  489. 00. 50

20 Place du Marché NEAUPHLE LE CHATEAU



INFORMATIONS TRAVAUX

GAZ DE FRANCE

Le Gaz de FRANCE effectue des travaux de renouvellement d'une canalisation de gaz. Ceux-ci se déroulent à partir du 2 AVRIL pour une durée de 3 semaines environ, rue de la Mairie à partir de la mare jusqu'à la rue de Plaisir au Petit Saint-Germain.

La circulation est réglementée par un feu routier de signalisation de chantier rue de la Mairie.

La circulation sera interdite rue de Plaisir au Petit Saint-Germain. Une déviation sera mise en place et l'information nécessaire sera publiée par voie d'affichage.

ELECTRICITÉ DE FRANCE

Prochainement l'EDF va remplacer une ligne aérienne par une ligne souterraine depuis la rue du Haut Boutron au niveau de l'abri-bus jusqu'à la rue de Saint-Germain face au Chemin de la Butte.

La canalisation sera faite sous trottoir.

ENTREPRISE François GUEY

pavage - dallage - carrelage

pose de bordures



tél. : (3) 487.36.10

10, rue du Bois

78910 - ORGERUS



TRANSPORTS EN COMMUN VERS LA GARE DE PLAÏSIR

A la suite du questionnaire envoyé en novembre auquel 35 personnes ont répondu, nous avons entrepris un certain nombre de démarches.

Nous souhaitons nous associer avec d'autres communes de façon à compléter les cars d'une part et, à répartir les charges d'autre part.

Un transporteur nous a fait une proposition intéressante à savoir :

- 3 allers le matin en correspondance avec les trains directs de 6 h 11 - 7 h 04 et 8 h 34,
- 3 retours le soir de 18 h à 19 h 30.

Le temps de trajet MAIRIE de SAINT-GERMAIN - GARE DE PLAÏSIR est de 14 minutes et 3 arrêts sont prévus, à savoir : MAIRIE - CHATRON et Rue VOLTAIRE.

Le service envisagé pourrait démarrer en septembre 1984.

Nous allons vous faire parvenir un questionnaire plus détaillé et nous souhaitons une réponse de tous les habitants concernés afin de mieux connaître vos besoins réels.

CIRCULAIRES PRÉFECTORALES

Les circulaires ci-dessous peuvent être consultées en Mairie :

- PREFECTURE DES YVELINES

- Revalorisation du prix des transports sanitaires effectués par des ambulances privées non agréées du département des Yvelines.
- Décret modificatif du Code de la Route :
Modification de la signalisation des carrefours à sens giratoire.
- Avis de concours :
 - 2 techniciens de laboratoire stagiaires du cadre départemental - date limite d'inscription avant le 25 Avril 1984.
 - 1 attaché du Cadre Départemental - date limite d'inscription avant le 3 Mai 1984.
 - 1 ouvrier de 1ere catégorie, encadreur - date limite d'inscription avant le 24 Avril 1984.



COMMUNIQUÉ

COMMENT PASSER UN MOIS DE JUILLET PASSIONNANT ?

L'UNIVERSITE INTERNATIONALE D'ETE DE VERSAILLES

DU 2 au 30 JUILLET 1984

La Ville de Versailles organise, pour la sixième année une Université Internationale d'Eté, du 2 au 30 Juillet 1984.

Le programme de cette session sera plus spécialement consacré à la période correspondant au règne de Louis XIV qui sera étudiée sous tous ses aspects : l'histoire et la vie sociale, l'architecture et l'urbanisme, la sculpture et la peinture, la littérature et la musique, l'histoire des sciences et des techniques, l'art des jardins.

Des visites culturelles organisées l'après-midi compléteront l'enseignement.

Dans une deuxième section et pendant la même période, des cours de langue française seront également dispensés.

Les participants français apprécient de se retrouver dans une ambiance détendue avec des étrangers : étudiants, professeurs, personnes cultivées, tous passionnés par notre pays et notre culture.

A ceux qui restent dans la région en Juillet, l'Université d'Eté de Versailles offre une possibilité originale de se cultiver et de se détendre.

Il est à noter qu'il n'y a pas de limite d'âge au dessus de 18 ans et qu'aucun diplôme n'est exigé pour suivre l'enseignement.

RENSEIGNEMENTS : U.I.E.V.
Palais des Congrès
10, rue de la Chancellerie
78000 VERSAILLES - FRANCE -
Tel : (3) 951.46.30.

- Bibiche -

Prêt à Porter - Sportswear
Tennis

24, Place du Marché

78640-NEAUPHLE-LE-CHATEAU



489.23.12.

R.C. 324 272 467 000 16



INFORMATIONS PRATIQUES

VANDALISME ET DÉPRÉDATIONS

Depuis quelques mois, une certaine forme de vandalisme se développe sur notre commune de façon inquiétante.

- Pneus de voiture dégonflés,
- Voiture de service saccagée (appartenant à une entreprise de Battage),
- Matériel agricole endommagé,
- Débuts d'incendies, dont 1 a nécessité l'intervention des pompiers.
- Enfin, des adolescents ont pénétré dans la station d'épuration par 2 fois avec des jets de pierres dans les bassins et blocage de 2 appareils.

Les parents de ces jeunes ont été avisés et si aucune suite n'a été donnée, il n'en serait pas de même si de tels faits se reproduisaient.

Bien qu'une cloture de 2 mètres existe, il faut savoir qu'il y a danger à pénétrer dans cet endroit en raison des machines en mouvement et de la forme des bassins qui interdiraient toute remontée en cas de chute dans ceux-ci.

VERRES CASSÉS

Après chaque manifestation nocturne à la salle Jules GOHARD, des riverains habitant le Hameau de VILLEROY se plaignent de retrouver des bouteilles vides dans leur jardin et même des bouteilles brisées contre les façades.

L'A.L.E. et nous-mêmes avons constaté qu'après chaque soirée, nous étions dans l'obligation de ramasser des débris de bouteilles sur le terrain d'évolution et dans la cour.

Nous serons donc amenés à prendre certaines dispositions pour éviter ces problèmes.

Les faits exposés n'ont qu'un seul but :

Attirer l'attention des parents qui sont seuls responsables des dégradations occasionnées par leurs enfants.



CHIENS ERRANTS



Malgré notre note de janvier, nous constatons que de très nombreux chiens errent toujours sur notre commune.

Nous prions à nouveau leur propriétaire de les garder chez eux.

D'autre part, certaines mamans viennent chercher leurs enfants à la maternelle accompagnées de leur chien en liberté.

Ont-elles conscience des risques encourus par les enfants en cas de bagarre entre chiens ?

ENQUÊTE PUBLIQUE DU P.O.S.

Monsieur HELDT, Huissier de Justice à Versailles, ayant été désigné en tant que Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public les mercredis de 14 H 30 à 18 H 00 à la Mairie du 11 Avril au 16 Mai 1984.

(Pour mémoire, remise du dossier 1 mois après et réunion du groupe de travail avant le 1er Juillet).

GARAGE CITROEN



F. CARLOS

Réparations toutes marques

4, Rue des Soupirs
NEAUPHLE LE CHATEAU

TÉL. 489.17.11



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES - SOCIALES

COLLECTE DE SANG

Le centre de transfusion sanguine nous prie de bien vouloir remercier les 10 personnes de notre Commune qui ont accepté de faire don d'un peu de leur sang au cours de la récente collecte.

Nous espérons que vous serez bien plus nombreux lors de la prochaine collecte dans notre Village.

TRADUCTIONS

De nombreux étrangers se présentent régulièrement dans les différents services de l'administration avec des documents rédigés en langue étrangère.

Que cela soit pour un dossier de mariage, une demande de carte de séjour ou de travail, pour une fiche d'état civil, la traduction française est nécessaire.

Par correspondance ou sur rendez-vous, vous pouvez vous adresser à :

S.A.R.L. FREDERIC IBANEZ
Boîte postale n° 25
91220 BRETIGNY SUR ORGE
Tél. (6) 084-76-63

SERVICE NATIONAL



Recensement de la classe 1986.

Il est rappelé que les jeunes gens nés en Avril, Mai, Juin 1966 sont tenus de se faire recenser à la Mairie au plus tard le 30 Avril 1984.

Cette démarche peut être effectuée par les intéressés eux-mêmes ou par leur représentant légal.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

QUE POSSEDE LA BIBLIOTHEQUE ?

| | | | | |
|------------------------|-------------|-------|-------------|-------|
| Livres d'adultes | en 1982 ... | 325 | en 1983 ... | 508 |
| Livres d'enfants | " | 258 | " | 706 |
| | | <hr/> | | <hr/> |
| | | 583 | | 1 214 |

Il est à remarquer qu'une partie non négligeable de ces livres (et plus particulièrement ceux destinés aux enfants), provient de dons.

Dans ce paragraphe, il n'est pas tenu compte des ouvrages prêtés par la Bibliothèque Centrale de Prêts de Versailles.

NOMBRE DE LECTEURS

65 familles inscrites en 1983 (contre 57 en 1982). Certaines adhésions de 1982 n'ayant pas été renouvelées, la Bibliothèque a enregistré environ 18 nouveaux adhérents. (65 foyers représentent à peu près 15 % des familles de la commune).

Nombre approximatif de lecteurs : 85 enfants, 55 adultes.

RAPPEL DES ACTIVITES DE LA BIBLIOTHEQUE

- 3 permanences par semaine, ouvertes au public.
- Accueil, chaque lundi après-midi pendant une heure, des enfants de l'école maternelle. Des mamans viennent leur lire des livres qu'ils choisissent eux-mêmes. Cette activité existe depuis début 83.
- Début 84 : accueil chaque semaine, le vendredi après-midi, des enfants de l'école primaire, par roulement de 2 à 3 classes. Chaque enfant a la possibilité d'emprunter un livre.
- Fin 1983 : exposition-vente de livres pour les enfants. Cette manifestation, qui intéresse beaucoup de jeunes lecteurs, se déroulera à nouveau fin novembre 1984.

1984 : ANNEE OLYMPIQUE - CREATION D'UN CLUB

SPORTIF A SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE



POURQUOI UN CLUB SPORTIF ?

- Pour répondre aux vœux de ceux qui individuellement s'adonnent à différentes disciplines sportives.
- Pour que chacun de nous puisse découvrir dans une structure d'accueil et une organisation, le plaisir de l'effort sportif.
- Enfin, pour que les couleurs de SAINT GERMAIN DE LA GRANGE soient présentes dans des compétitions officielles.

STRUCTURE DU CLUB SPORTIF

Ce club est né à l'initiative de l'équipe municipale. Officiellement organisé en association - loi 1901, il est géré de façon autonome par une équipe décidée à créer et à animer des activités sportives au sein même de notre commune.

Le bureau élu lors de l'assemblée constitutive est structuré de la manière suivante :

| | |
|--------------------|--------------------|
| Président | BARRAS Georges |
| Vice Président | JUND Alain |
| Trésorier | TAILLANDIER Michel |
| Trésorier Adjoint | CHIQUET Claude |
| Secrétaire | PEIFER Sylvie |
| Secrétaire Adjoint | PERIE Antoine |

Un club sportif à SAINT GERMAIN DE LA GRANGE est un projet ambitieux et nous le savons bien. Nous avons pleinement conscience que la faiblesse actuelle en infrastructures locales et la proximité des clubs fortement structurés représentent un obstacle au développement de nos activités.

Néanmoins nous estimons qu'il est temps aujourd'hui de faire l'effort nécessaire pour engager le mouvement et construire avec vous ce qui deviendra LE CLUB SPORTIF.

Nous exprimons notre volonté. Avec vous, nous réussirons.

Dores et déjà participez en renvoyant le questionnaire ci-joint.

Et notez aussi de retenir le dimanche 13 mai, nous organisons une journée dédiée au sport dont tous les détails vous seront donnés dans notre prochain bulletin.

RETENEZ VOTRE JOURNEE DU 13 MAI



ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

Créée en Mars 84

1) Quelles activités souhaitez-vous trouver dans ces sections ?

-
-
-

2) Souhaitez-vous adhérer à l'ASSG en qualité de :

- Membre actif
- Responsable
- Membre bienfaiteur

NOM :

Adresse :

Téléphone :

Membres de la famille intéressés :

- Adulte :
- Enfant :

Seule votre adhésion et votre participation assureront le développement de votre club.

3) L'Association Sportive de SAINT GERMAIN DE LA GRANGE aura :

- Un maillot
- Des couleurs

Comment imaginez-vous le maillot ASSG ?

- Quel dessin ?
- Quelles couleurs ?

-
-

Le but de ce questionnaire ?

- que vous donniez votre opinion
- que vous exprimiez vos souhaits

Vos commentaires :

-
-
-
-

Veuillez retourner ce questionnaire à la mairie avant le 21.4.84

PETITES ANNONCES

- A VENDRE : 304 GL Beige métallisée de 79 - 71 000 Km
Très bon état - 2 roues cloutées - Auto-radio
Galerie d'origine - Appui-tête.

s'adresser au 486-19-02 après 19 H.

- VOYAGE : (Offre limitée)

VOYAGE AUX BALEARES

- Pour 1 personne du 8 au 22 Avril, soit 15 jours :
2 725 F Voyage compris.
- Pour 1 personne du 6 au 20 Mai, soit 15 jours :
2 700 F Voyage compris.

Pour tout renseignement et inscription, s'adresser à
Mme HERARDOT : 489-49-11

~ ~ ~

Il a été volé dans une voiture sur notre commune une
mallette de couleur gris anthracite contenant différents
documents en langue française et allemande.

Merci de prévenir la Mairie ou de téléphoner au 489-16-21
après 19 H, au cas où ceux-ci seraient retrouvés.

NOS JOÏES - NOS PEÏNES

NAÏSSANCES

- Anne-Claire DAUXERRE
Née le 12 Janvier 1984 au CHESNAY
- Audrey WILMSEN
Née le 14 Janvier 1984 à VERSAILLES
- Julien MICHON
Né le 8 Février 1984 à VERSAILLES

Toutes nos félicitations aux heureux parents.



MARIAGE

- Monsieur Denis BREDEL et Mademoiselle Manuella ZIDARIC se sont unis le 31 Mars 1984.

Nous adressons nos meilleurs voeux de bonheur à ce jeune couple.

DECES

- Monsieur Jean-Claude LE BOHEC
Décédé le 1er Mars 1984
- Monsieur Cittadino CITTADINI
Décédé le 8 Mars 1984.

Nous présentons aux Familles nos sincères condoléances.



Valérie Burç
COIFFURE

 489 00 31

5, place de l'Église
78640 Neauphle-le-Château

CENTRE DE LOISIRS



Suite à la réunion du 20 Mars 1984, il est donné les précisions suivantes par l'I.F.A.C. :

1°) DATES :

Du Lundi 2 Juillet 1984 au Mardi 31 Juillet 1984, soit 22 jours de fonctionnement.

2°) TARIFS :

- a) au mois :
- journée : 1.425 F. (tout compris)
 - 1/2 journée (l'après-midi) : 555 F.
- b) à la quinzaine : (du 2 au 13 Juillet inclus ou du 16 au 31 Juillet inclus)
- journée : 713 F.
 - 1/2 journée : 280 F.

Il est à noter que ces solutions offrent la possibilité d'inscrire les Enfants à la semaine, au cas par cas. De même, si des Parents désirent inscrire leurs Enfants, pour deux semaines, en dehors des quinzaines prévues, ils seront accueillis.

3°) HORAIRES :

A priori, les horaires seront : 8 h 30 - 18 h.

4°) LIEU :

Le premier Centre ouvrira à MONTFORT L'AMAURY.

Si un second Centre doit voir le jour, il devra être situé au Nord du Canton. La Commune de SAULX MARCHAIS est présentée pour accueillir cet éventuel second Centre.

5°) ACTIVITES :

La liste présentée n'est pas exhaustive, elle permet de donner les grands axes prioritaires d'animation qu'auront les animateurs.

- a) Axe "NATURE" :
- Visite de fermes
 - Camping
 - Pique-nique
 - Activités manuelles à base d'éléments naturels,
 - Activités autour de l'eau, etc...

- b) Axe "EXPRESSIONS" :
- Activités théâtrales et d'expressions graphique, gestuelle, orale, etc...

La concrétisation de ces activités pourrait se faire par un carnaval à la mi-juillet sur les lieux du Centre.

c) Axe "TECHNIQUE" : - Activités Photo
- Activités Vidéo

d) Axe "SPORTIF" : - Poney
+ Piscine
- Tennis, etc...

e) Axe "JEUX" : - Tous jeux, petits et grands, d'intérieur
ou d'extérieur.

6°) AGES :

La fourchette donnée est de 6/13 ans. Mais toute autre possibilité est à étudier au cas par cas avec I.F.A.C. 78.

L'I.F.A.C. 78 précise que les Parents seront toujours les bienvenus dans le Centre de Loisirs, quelque soit le moment ou l'heure.

7°) RAMASSAGE :

Un ramassage en car, dans chaque Commune sera mis en place.

Pour nous permettre d'indiquer à l'I.F.A.C. 78 le nombre d'Enfants de notre Commune qui fréquenteront le Centre de Loisirs en Juillet, nous vous demandons de nous retourner le questionnaire ci-après avant le 20 AVRIL 1984.

NOM

Prénoms Age

.....
.....

fréquentera(ont) le CENTRE DE LOISIRS pendant Juillet 1984

au mois à la quinzaine

1/2 journée journée

DÉPARTEMENT
des YVELINES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
de RAMBOUILLET

Mairie de SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE

78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU

CANTON
de
MONTFORT-L'AMAURY

Tél. 489.01.38

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Suite à la demande de participation de plusieurs communes environnantes pour l'amélioration des transports, nous sommes donc amenés à effectuer de nouvelles études pour desservir la gare de PLAISIR - GRIGNON.

Afin de mieux vous satisfaire, nous vous demandons de nous retourner le questionnaire ci-joint, dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Le Maire ,
J.REAU

QUESTIONNAIRE

à retourner complété en Mairie
une réponse par question

QUESTION N ° 1

. LE MATIN je prends le car à

QUESTION N ° 2

. Je prends le train à Plaisir à :

| | | | |
|--------|--------------------------|--------|--------------------------|
| 6 h 11 | <input type="checkbox"/> | 7 h 23 | <input type="checkbox"/> |
| 6 h 23 | <input type="checkbox"/> | 7 h 38 | <input type="checkbox"/> |
| 6 h 38 | <input type="checkbox"/> | 7 h 53 | <input type="checkbox"/> |
| 6 h 53 | <input type="checkbox"/> | 8 h 08 | <input type="checkbox"/> |
| 7 h 04 | <input type="checkbox"/> | 8 h 23 | <input type="checkbox"/> |
| 7 h 08 | <input type="checkbox"/> | 8 h 34 | <input type="checkbox"/> |

QUESTION N ° 3

. LE SOIR j'arrive à Plaisir - Grignon
par le train de :

| | | | |
|---------|--------------------------|---------|--------------------------|
| 16 h 33 | <input type="checkbox"/> | 18 h 19 | <input type="checkbox"/> |
| 16 h 48 | <input type="checkbox"/> | 18 h 34 | <input type="checkbox"/> |
| 17 h 19 | <input type="checkbox"/> | 18 h 49 | <input type="checkbox"/> |
| 17 h 34 | <input type="checkbox"/> | 18 h 59 | <input type="checkbox"/> |
| 17 h 49 | <input type="checkbox"/> | 19 h 04 | <input type="checkbox"/> |
| 18 h 04 | <input type="checkbox"/> | 19 h 19 | <input type="checkbox"/> |
| 19 h 34 | <input type="checkbox"/> | | |

AUTRES REMARQUES :